

Rapport sur l'ensemble des candidatures
Jury d'admissibilité du concours CRCN N°2020-01

L'Ined recrute en 2020 deux chercheur·e·s permanent·e·s. Afin de dégager une liste de candidat·e·s admissibles, le jury d'admissibilité constitué conformément aux textes en vigueur a examiné 28 dossiers de candidatures (6 hommes et 22 femmes), dont 11 candidat·e·s ayant soutenu leur thèse à l'étranger. La sélection de ces candidats admissibles s'est fait en trois temps.

Dans un premier temps, chaque dossier a été mis à disposition chacun des membres du jury afin qu'il déclare s'il-elle était concerné·e par un ou plusieurs liens d'intérêts avec un·e ou plusieurs candidat·e·s. Les liens d'intérêts retenus ont été les suivants :

- Lien de parenté ou vie sous le même toit (actuel ou passé) ;
- Ami proche ;
- Directeur de thèse (/garant d'HDR) ;
- Une ou plusieurs publications significatives communes de moins de 5 ans ;
- Projet de recherche commun, depuis moins de 5 ans, dans la position de responsable ou co-responsable du projet ;
- Conflit de notoriété publique ;
- Liens économiques.

Chaque dossier a ensuite été évalué par deux rapporteur·e·s tiré·e·s au sort, un parmi les membres élu·e·s et un parmi les membres nommé·e·s, après exclusion des membres du jury concerné·e·s par un ou plusieurs liens d'intérêt avec le·la candidat·e. Chacun des rapporteur·e·s tiré·e·s au sort a ensuite procédé à un examen indépendant du dossier, ne pouvant prendre connaissance de l'autre rapport qu'une fois déposé son propre rapport, sur la base des critères suivants:

La contribution à la littérature et à l'avancée de son champ de recherche;

La qualité de la thèse et autres productions scientifiques;

Le nombre de publications avérées, en particulier les articles dans revues référencées, et le caractère national/international des publications et communications;

L'expérience de la recherche sur les questions de population;

Les compétences en techniques d'analyses quantitatives;

L'originalité, la dimension innovante du projet, et le positionnement par rapport à la littérature;

La faisabilité du projet, et la capacité à évaluer et prendre en compte les risques;

La qualité et la pertinence scientifique du projet au regard des orientations scientifiques de l'Ined;

La participation à des contrats de recherche;

L'expérience internationale (participation à des projets internationaux, séjours dans des universités étrangères);

L'enseignement et l'encadrement d'étudiants (thèses, masters, autres);

Les responsabilités et les tâches d'intérêt collectif (organisation de colloques, journées d'études, séminaires, etc.);

Les activités de vulgarisation et la dissémination de la recherche (articles de vulgarisation, expertise auprès d'organismes de politiques publiques ou autres);

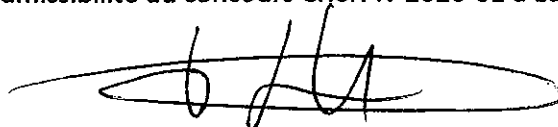
La présentation du dossier;

L'adéquation avec les objectifs scientifiques de l'Ined et, si candidature pour ce poste, l'adéquation au profil du poste fléché.

Dans un deuxième temps, les rapports des deux rapporteur-e-s tiré-e-s au sort ont été communiqué à l'ensemble du jury qui s'est ensuite réuni les 17 et 18 février 2019 afin de se prononcer sur l'admission à poursuivre le concours. Lors de ces deux journées, le jury a procédé à l'examen de chaque dossier par ordre alphabétique, après tirage au sort du premier dossier à examiner. A l'issue d'une présentation de chaque dossier par chacun des deux rapporteurs, chaque membre du jury a pu s'exprimer sur le dossier, à l'exception des membres concerné-e-s par un ou plusieurs liens d'intérêt. Ces derniers ont pu en revanche assister à l'intégralité des réunions du jury dans la mesure où aucun « lien de parenté ou vie sous le même toit (actuel ou passé) » n'a été déclaré. Après discussion de l'ensemble des dossiers sur la base des critères énumérés ci-dessus, le jury d'admissibilité a admis 12 candidat-e-s (4 hommes et 8 femmes) à poursuivre le concours, dont 5 ayant soutenu leur thèse à l'étranger.

Dans un troisième temps, le jury a procédé à l'audition de chaque candidat-e admis-e à poursuivre le concours, à l'exception d'une des candidates admise à poursuivre le concours ayant retiré sa candidature avant la date des auditions. L'ordre de passage a de nouveau été alphabétique après tirage au sort d'une lettre pour le-la premier-e candidat-e. Les auditions furent de 45 minutes par candidat-e, dont 20 minutes au maximum pour l'exposé des candidat-e-s et 25 minutes de questions-réponses avec les membres du jury. A l'issue des délibérations du jury, sur la base des critères d'évaluation mentionnés plus haut, 7 candidat-e-s (2 hommes et 5 femmes) ont été retenus comme admissibles, dont deux candidates ayant soutenu leur thèse à l'étranger, puis classé-e-s de rang 1 à 7.

Rédigé pour le jury d'admissibilité du concours CRCN N°2020-01 à Los Angeles, le 21/7/20



Patrick Heuveline, Président du jury

Professeur

Department of Sociology & International Institute
University of California, Los Angeles
U.S.A.